

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 8 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 juin, à 20H00, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS:

Madame Edwige AHILE, Madame Annie ALLOITTEAU, Madame Céline ALVES-PINTO, Monsieur Hamid BACHIR, Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Madame Claire BEUGNOT, Monsieur Rachid BOUHOUCH, Monsieur Rida BOULTAME(arrivé à la note 3.2), Monsieur Jean-Guillaume CARONE, Madame Christine CATARINO, Madame Annaëlle CHATELAIN, Madame Lydia CHEVALIER, Madame Elina CORVIN, Monsieur Xavier COSTIL, Madame Sylvie COUCHOT, Monsieur François DAOUST. Monsieur Marc DENIS, Monsieur Moussa DIARRA, Monsieur Benoît DUFOUR, Monsieur Hervé FLORCZAK, Madame Hawa FOFANA, Monsieur Thibault HUMBERT, Monsieur Jean-Paul JEANDON. Monsieur Maxime KAYADJANIAN, Monsieur Laurent LAMBERT, Monsieur Raphaël LANTERI, Monsieur Gilles LE CAM, Madame Monique LEFEBVRE, Madame Harielle LESUEUR, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Monsieur Laurent LINQUETTE, Monsieur Régis LITZELLMANN, Madame Marie MAZAUDIER, Madame Léna MOAL-DEBOURMONT, Madame Sandra NGUYEN-DEROSIER, Monsieur Eric NICOLLET, Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Emmanuel PEZET, Monsieur Michel PICARD, Monsieur Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Madame Tatiana PRIEZ, Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT, Monsieur Alexandre PUEYO (arrivé à la note 3.6), Monsieur Alain RICHARD, Madame Keltoum ROCHDI, Monsieur Jean-Marie ROLLET, Monsieur Abdoulaye SANGARE, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Madame Jennifer THEUREAUX, Monsieur Thierry THOMASSIN, Monsieur Joël TISSIER, Monsieur Frédérick TOURNERET, Monsieur Mohamed Lamine TRAORE, Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Madame Stéphanie VON EUW, Madame Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT ayant donné pouvoir à Thibault HUMBERT, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Elisabeth STROHL ayant donné pouvoir à Eric PROFFIT BRULFERT, Valérie ZWILLING ayant donné pouvoir à Christine CATARINO, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Philippe MICHEL ayant donné pouvoir à Hervé FLORCZAK, Armand PAYET ayant donné pouvoir à Edwige AHILE, Daisy YAICH ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Roxane REMVIKOS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN.

ABSENTS: Madame Anne-Marie BESNOUIN, Madame Cécile ESCOBAR.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hamid BACHIR

La séance est ouverte à 20h00

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Hamid BACHIR »

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 30 mars 2021

1. CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INITIALISATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE la convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique entre l'Etat et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, telle que ci -annexée.

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention.

2. COMPTES DE GESTION 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2020 du budget Principal et des budgets annexes : Assainissement, Aménagement, Eau potable, La Turbine, Restauration, Déchets TEOM, Déchets REOM, GEMAPI et Chauffage urbain.

3.1. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget principal :

Fonctionnement	34 643 906,95	
Investissement	-23 324 114,70	
Résultat global de clôture	11 319 792,25	

2/ ADOPTE le compte administratif 2020 du budget principal.

3.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget Assainissement :

Fonctionnement	326 151,82
Investissement	2 040 403,11
Résultat global de clôture	2 366 554.93

2/ ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement.

3.3. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget Aménagement :

Fonctionnement	1 658 978,11
Investissement	1 895 823,99
Résultat global de clôture	3 554 802,10

2/ ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe Aménagement.

3.4. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : EAU POTABLE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget eau potable :

Fonctionnement	2 639 469,35
Investissement	-605 476,07
Résultat global de clôture	2 033 993,28

2/ ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe eau potable.

3.5. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE LA TURBINE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget La Turbine :

Fonctionnement	102 743,41
Investissement	47 729,97
Résultat global de clôture	150 473,38

2/ ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe la Turbine.

3.6. 3.6 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget restauration collective :

Fonctionnement	7 336,55
Investissement	2 949,41
Résultat global de clôture	10 285,96

2/ ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe restauration collective.

3.7. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE DÉCHETS TEOM Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget Déchets TEOM :

Fonctionnement	3 999 701,42
Investissement	102 951,14
Résultat global de clôture	4 102 652,56

2/ ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe Déchets TEOM.

3.8. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE DÉCHETS REOM Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget Déchets REOM :

Fonctionnement	751 941,81
Investissement	-56 812,77
Résultat global de clôture	695 129,04

2/ ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe Déchets REOM.

3.9. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE GEMAPI

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 2 abstentions le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget Gemapi :

Fonctionnement	1 230 338,26
Investissement	-221 966,64
Résultat global de clôture	1 008 371,62

2/ ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe Gemapi.

3.10. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget Chauffage urbain :

Fonctionnement	77 755.50
Investissement	0,00
Résultat global de clôture	77 755,50

2/ ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe Chauffage urbain.

4. PROCÉDURE DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS DES VICTIMES ET DES TÉMOINS DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION DE HARCÈLEMENT MORAL OU SEXUEL ET D'AGISSEMENT SEXISTE DANS LA COLLECTIVITÉ: CONVENTION AVEC LE CIG

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ APPROUVE la convention,
- 2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention.
- 3/ DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la CACP, chapitre 012 sous fonction 020 nature 6218.
- 5. OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT CONCÉDÉES À CERGY-PONTOISE AMÉNAGEMENT : COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉS À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) POUR L'ANNÉE 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ PREND ACTE de la présentation des comptes rendus d'activités à la collectivité concernant les 18 opérations concédées à Cergy-Pontoise Aménagement,
- 2/ APPROUVE lesdits comptes rendus,
- 3/ APPROUVE les avenants aux concessions d'aménagement et aux conventions afférents,
- 4/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.
- 6. SPL CERGY PONTOISE AMÉNAGEMENT : RAPPORT DES MANDATAIRES POUR L'ANNÉE 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **APPROUVE** le rapport des mandataires de la Communauté d'agglomération au conseil d'administration de Cergy-Pontoise Aménagement pour l'exercice 2020.

Monsieur Hervé FLORCZAK ne prend pas part au vote

7. PISCINE DES LOUVRAIS À PONTOISE - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION : ACTUALISATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE POUR REPRISE DE L'ISOLATION ET DE DIFFÉRENTS OUVRAGES TECHNIQUES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1 / APPROUVE l'actualisation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 1 282 000 € TTC portant le montant de celle-ci de 7 160 000 € TTC à 8 442 513 € TTC, arrondis à 8 442 000 € TTC,

2/ PRECISE que les crédits sont inscrits à l'opération 2317/413/16CSA20662.

8. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : AVENANT N°10 AU CONTRAT DE CONCESSION RELATIF À LA CONSTRUCTION ET À LA GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ APPROUVE le projet d'avenant n°10 au contrat de concession relatif à la construction et à la gestion de la station d'épuration de Cergy-Pontoise ainsi que l'ensemble de ses annexes ;
- 2/ AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer ledit projet d'avenant n°10 au contrat de concession ;
- 3/ AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'ensemble des actes et documents d'exécution du contrat de concession tel qu'il résulte de l'avenant n°10.
- 9. SOUTIEN EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DES LOYERS/REDEVANCES POUR LES RESTAURATEURS (TERRASSES, CAFÉ DE LA PLAGE, CAFÉTARIA DE LA TURBINE) JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2021

- 1/ DECIDE d'exonérer de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) sur les 9 premiers mois de l'année 2021 (soit du 01/01/2021 au 30/09/2021), les commerçants bénéficiant de droits de terrasse sur le domaine public communautaire et dont les établissements se sont vu imposer une fermeture administrative en raison de la crise sanitaire,
- 2/ DECIDE d'exonérer pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 septembre 2021 de la redevance d'occupation du domaine public sur les deux derniers mois de l'année 2020 et les neuf premiers mois de l'année 2021, les occupants respectifs de la cafétéria de la Turbine et du Café de la Plage, tous deux signataires d'une convention d'occupation du domaine public de la CACP, propriétaire des locaux, et d'appliquer, le cas échéant, une minoration de la redevance d'occupation du domaine public de 50%, en cas d'adaptation de l'activité au moyen des équipements des locaux mis à disposition pour de la vente à emporter ou en cas d'autorisation administrative de réouverture avant le 30 septembre.
- 3/ D'ACCEPTER l'élargissement à titre gracieux, jusqu'au 30 septembre 2021, des surfaces occupées du domaine public communautaire par les terrasses et étals, sous réserve du respect des consignes sanitaires, et sous réserve de la compatibilité de ces élargissements tant avec la destination du domaine public et des règles de sécurité publique qu'avec les droits des commerces voisins et des riverains.

10. HABITAT - CONVENTION INFRATERRITORIALE POUR LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ENERGÉTIQUE (SARE)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ APPROUVE la Convention infra-territoriale pour le déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique,
- 2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

11. HABITAT - LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - MODIFICATION DU PERIMETRE DU PERMIS DE LOUER À PONTOISE - DELIBERATION ADDITIONNELLE

- 1/ APPROUVE l'extension de l'autorisation préalable de mise en location de logement sur l'ensemble des Copropriétés A, B et D des Hauts de Marcouville à Pontoise et plus uniquement le bâtiment 11 de la résidence D des Hauts de Marcouville à Pontoise.
- 2/ PRECISE que tous les logements de ce secteur seront soumis à cette autorisation quelles que soient leur catégorie ou leurs caractéristiques, hormis les logements mis en location par un organisme de logement social et ceux faisant l'objet d'une convention APL avec l'Etat, conformément à l'article L351-2 du CCH.
- 3/ PRECISE que l'extension du périmètre entrera en vigueur le 20 décembre 2021.
- 4/ MODIFIE le périmètre de l'autorisation préalable de mise en location de logement sur les secteurs suivant pour en exclure explicitement les logements mis en location par un organisme de logement social et ceux faisant l'objet d'une convention APL avec l'Etat, conformément à l'article L351-2 du CCH.
 - du 20 au 65 Rue de Gisors, au lieu du 20 au 67 Rue de Gisors,
 - du 2 au 40 Rue de Rouen, au lieu du 1 au 40 Rue de Rouen
 - du 2 au 12 rue Alexandre Prachay (sauf les n°3 et 5), au lieu du 1 au 12 rue Alexandre Prachay,
 - du 1 au 9 rue du Clos de Marcouville, sauf n°6 bis, au lieu du 1 au 9 rue du Clos de Marcouville
- 5/ DECIDE DE POURSUIVRE la délégation à la commune de Pontoise de la mise en œuvre et le suivi du dispositif sur cette nouvelle zone géographique pour la durée restante de validité du PLH, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2021.
- 6/ RAPPELE que les demandes d'autorisation préalable à la mise en location sont adressées par lettre recommandé avec accusé de réception à la Mairie de Pontoise Service Hygiène et Sécurité 2 rue Victor Hugo 95300 Pontoise
- 7/ RAPPELE que le dossier à déposer est composé des éléments suivants :
 - o la demande d'autorisation préalable de mise en location de logement (cerfa 15652*01) ;
 - o le projet de bail avec le dossier de diagnostic technique prévu à l'article 3-3 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018;
 - o les plans intérieurs du logement avec des photographies de chaque pièce

8/ PRECISE que les périmètres sur les autres communes de Cergy et St Ouen l'Aumône ne sont pas modifiés.

12. OFFICE DE TOURISME DE CERGY-PONTOISE - PORTE DU VEXIN - RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1. **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise porte du Vexin.
- 2. **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise porte du Vexin,

Madame Monique LEFEBVRE ne prend pas part au vote

13. TARIFICATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS & DE LOISIRS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ ADOPTE la nouvelle grille tarifaire des piscines d'agglomération,
- 2/ ADOPTE la nouvelle grille tarifaire du pôle sportif Maradas Joël Motyl telle que présentée en annexe de la présente délibération,
- 3/ DECIDE que la revalorisation des tarifs proposés au sein des nouvelles grilles tarifaires pour les piscines et le pôle sportif Maradas J Motyl à hauteur de 3,9% en moyenne entrera en vigueur au 1er septembre 2021.

14. OFFICE DE TOURISME DE CERGY-PONTOISE - PORTE DU VEXIN : AVENANTS DE PROLONGATION CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

- 1. **APPROUVE** la prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2018-2021 conclue entre la CACP et l'Office de tourisme de Cergy-Pontoise -Porte du Vexin
- 2. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant N°1 de prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 à la convention triennale d'objectifs et de moyens 2018-2021 conclue entre la CACP et l'Office de tourisme de Cergy-Pontoise -Porte du Vexin,
- 3. APPROUVE la prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 de la convention triennale de mise à disposition de locaux conclue entre la CACP et l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise -Porte du Vexin
- **4. AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant N°1 de prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 à la convention triennale de mise à disposition de locaux conclue entre la CACP et l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise -Porte du Vexin.

15.1 CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL - CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE ET PÉDAGOGIQUE AVEC LA FONDATION DE ROYAUMONT ET LES VILLES D'EAUBONNE ET DE MONTREUIL

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer deux conventions de partenariat l'une avec la ville d'Eaubonne, l'autre avec la ville de Montreuil
- 15.2 CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE ET PÉDAGOGIQUE LA FONDATION ROYAUMONT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la Fondation Royaumont.
- 16. NOTORIOUS GAMES : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET LE FORUM

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ APPROUVE les conventions de partenariat afférentes à l'opération Notorious Games avec la Fédération française de basketball (FFBB), la Fédération française de danse (FFD) et le Forum EPIC SMAACP
- 2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer lesdites conventions de partenariat ;
- 3/ ATTRIBUE une participation de 10 000 € à la Fédération française de danse au titre de l'organisation de cet événement ;
- 4/ APPROUVE le contrat d'exclusivité avec la FIBA figurant
- 5/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer ce contrat d'exclusivité :
- **6) ADOPTE** les tarifs applicables dans le cadre de l'opération « Notorious Games » les 10 et 11 juillet 2021 comme suit : Place tribune (1 jour) : 12.00 €, Carré or (1 jour) : 20.00 €,
- 7/ DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021.
- 17. ZAC GRAND CENTRE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE VOIRIE POUR LE CHANTIER DU CENTRE COMMERCIAL DES TROIS FONTAINES SIGNÉE ENTRE LA CACP/HAMMERSON ET BOUYGUES : AVENANT N°1

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE la société Bouygues à poursuivre l'occupation des espaces de voiries et accessoires de voiries pour les besoins du chantier du centre commercial des 3 Fontaines réalisé sous maitrise d'ouvrage de Hammerson,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention (cf annexe) d'Occupation Temporaire du domaine public de la CACP avec les sociétés Hammerson et Bouygues,

3/ DECIDE que le montant de la redevance proratisé s'élève à 5536 euros par mois à compter du 1er janvier 2021.

18. ZAC NEUVILLE UNIVERSITÉ- CONVENTION DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS M. BRUNO DECHAMPS- PARCELLE AK 211

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE la passation d'une convention de participation des constructeurs entre la CACP et Monsieur DECHAMPS,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant à signer la convention de participation avec Monsieur DECHAMPS.

19. HABITAT - DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE 2016-2021 - AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION DES AIDES AU PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS POUR L'ANNÉE 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ APPROUVE l'avenant annuel 2021 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé tel que ci-après annexé,
- 2/ APPROUVE le transfert à titre transitoire de l'aide intercommunale de solidarité écologique vers les copropriétés bénéficiant de « Ma Prime Rénov Copros Fragiles », en l'attente des travaux du nouveau Programme Local de l'Habitat et du bilan 2021 de la délégation des aides à la pierre,
- 3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

20. DECHETS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR ÉTUDE TERRITORIALE DE LA FONCTION DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS : AVENANT N°1

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant 1 à la convention constitutive du groupement de commande.

21. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL - CARMEN STREET : AVENANTS N° 1 AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE GEIMS ET LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DANSE CHANT COMÉDIE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer deux avenants N°1, l'un avec le GEIMS, l'autre avec le Centre de Formation d'Apprentis Danse Chant Comédie,

22. RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Directeur de projet de la participation citoyenne

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Directeur des Systèmes d'information, SCSI

Cadres d'emplois des administrateurs, des attachés, des ingénieurs en chef et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Chef d'équipe Accueil

Cadres d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs

1 poste à temps complet

2/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Chargé.e de mission participation citoyenne

Cadre d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

Directeur des Systèmes d'information, SCSI et des Moyens Généraux

Cadre d'emplois des administrateurs et des attachés

1 poste à temps complet

3/ DECIDE DE MODIFIER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Directrice de projets Grand Centre

Ajout des cadres d'emplois d'administrateurs et d'attaché

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Adjoint au Chef de Régie propreté urbaine

Est remplacé par Adjoint.e au/à la Chef.fe de régie propreté urbaine

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Ajout du cadre d'emplois des ingénieurs aux postes suivants :

- Auditeur Contrôleur de gestion 3 postes
- Chargé de Communication 4 postes
- Chargé de mission développement économique local
- Chargé de mission prospection et implantation 2 postes

- Chargé d'expertises et d'accompagnement statutaire
- Chargé(e) de mission Co-financement 2 postes
- Chef de projet emploi
- Chef de projet Plan Climat-Développement durable 2 postes
- Cheffe de projet Aren'Ice et projets transversaux
- Cheffe de projet Evaluation, Démarche qualité / Direction de la scène des musiques actuelles
- Cheffe de Projet Plan Local de Déplacement et PDIE
- Cheffe de projet web-multimédia
- Consultante Interne Affaires juridiques générales
- Directeur administratif, finances, gestion, partenariats
- Directrice de projets de territoire et d'administration
- Juriste acheteur 3 postes
- Juriste Affaires juridiques générales
- Juriste contrats complexes
- Juriste Contrats et Institution
- Responsable Conception Opérations
 - Responsable de l'Observatoire Fiscal
- Responsable de la Cellule Administrative
- Responsable du Secteur Assurances
- Responsable du Service Achats Assurances
- Responsable du Service Attractivité et développement économique
- Responsable du Service Contrôle de gestion et Evaluation
- Responsable du Service Editorialisation
- Responsable du Service Emploi-Compétences/Conditions de travail
- Responsable du Service Evénementiel
- Responsable du Service Gestion Administrative et Statutaire
- Responsable du Service Habitat et Solidarités Urbaines
- Responsable du Service Montages Juridiques Complexes
- Responsable du Service Secrétariat Général
- Responsable groupes touristiques
- Responsable Service Action Culturelle
- Responsable Service Développement Culturel du Territoire
- Responsable Service Systèmes d'Information

4/ DECIDE DE CREER sur le Budget Annexe Chauffage Urbain un emploi non permanent afin de faire face à un surcroît d'activité durant 13 mois au secteur chauffage urbain :

Chef.fe de projet chauffage urbain junior

Cadre d'emplois des ingénieurs et attachés

1 poste à temps complet

Missions générales : participation au pilotage du nouveau contrat de Délégation de Service Public de chauffage urbain, à l'expertise et à la prospective du service public de chauffage urbain, à la communication autour du chauffage urbain et à la promotion de son développement

5/ PRECISE QUE les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente.

La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

6/ AUTORISE, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans le tableau des emplois. La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi.

7/ PRECISE QUE les dispositions autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions règlementaires et législatives.

- 8/ PRECISE QUE le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.
- 9/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

10/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

23.1 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN DE LA SMAACP Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

2/ **DESIGNE** Madame Valérie ZWILLING pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SMAACP en remplacement de Madame Linda HELLA.

23.2 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN DU SIARP Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.
- 2/ DESIGNE Monsieur Eric LOBRY pour siéger au sein du SIARP en remplacement de Madame Linda HELLA, en qualité de membre suppléant,
- 3/ **DESIGNE** Madame Michèle BARATELLA pour siéger au sein du SIARP en remplacement de Monsieur Daniel WOTIN, en qualité de membre titulaire.

23.3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE « LES MERISIERS » A JOUY-LE-MOUTIER.

- 1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.
- 2/ **DESIGNE** Madame Valérie ZWILLING, en qualité de titulaire, en remplacement de Madame Linda HELLA, pour siéger au sein

23.4 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN DE COMMISSIONS Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

2/ DESIGNE dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, M Valérie ZWILLING, pour siéger au sein de la Commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines».

3/ RAPPELLE la composition de cette commission,

23.5 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN DE L'ASSOCIATION CENTRE HUBERTINE AUCLERT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

2/ DESIGNE: Madame Hawa FOFANA

Comme représentante de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein de l'association Centre Hubertine Auclert.

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DU BUREAU, DES COMMISSIONS, ET LES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil est informé des travaux du Bureau et des Commissions, ainsi que des attributions exercées par le Président et le Bureau par délégation de l'organe délibérant du 23 mars au 7 avril 2021.

La séance est levée à 22h30.

Fait à Cergy, le 16 juin 2021 Affiché à l'Hôtel d'agglomération le 1 § JUIN 2021

Le Président

aul JEANDON

Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 09-2021 mis à disposition du public le 1 8 JUIN 2021